
Bibliomer n° : 65 – Décembre 2012

Thème : 3 - Qualité

Sous-thème : 3 – 2 Nutrition

Notice n° : 2012-6193



Avis scientifique du Groupe sur les produits diététiques, la nutrition et les allergies du 26 juin 2012 relatif à l'apport maximal tolérable en vitamine D (Question n° : EFSA-Q-2011-00955)

EFSA Panel on Dietetic Products, Nutrition and Allergies (NDA); Scientific Opinion on the Tolerable Upper Intake Level of vitamin D

EFSA Panel on Dietetic Products Nutrition and Allergies (NDA)

Avis scientifique

EFSA Journal, 2012, 10(7):2813 p. 1-45 - Doi : 10.2903/j.efsa.2012.2813 - Texte en Anglais

■ <http://www.efsa.europa.eu/fr/efsajournal/doc/2813.pdf>

● **Résumé**

Chez les adultes, l'EFSA considère l'hypercalcémie comme un indicateur de toxicité.

L'EFSA a intégré 2 études récentes portant sur l'hypercalcémie et en a déduit une dose sans effet indésirable observé de 250 µg/j.

L'EFSA a révisé l'apport maximal tolérable chez les différents groupes de la population :

- adultes, y compris les femmes enceintes et allaitantes, et enfants de 11 à 17 ans : 100 µg/j,
- enfants de 1 à 10 ans : 50 µg/j,
- nourrissons (moins de 1 an) : 25 µg/j.

N.B. L'hypervitaminose D stimule directement l'absorption digestive du calcium, elle constitue la cause la plus fréquente d'hypercalcémie. Or, la vitamine D3 est présente dans les poissons gras et l'huile de foie de poisson.

<http://www.bibliomer.com/>

Veille bibliographique à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer,
élaborée dans le cadre d'un partenariat Ifremer / CITTTPM

